

SPORTS

Les Whalers l'emportent 3-1

Autre défaite creve-cœur du Canadien

BERNARD CYR

HARTFORD, Connecticut (PC) - La séquence d'insuccès du Canadien de Montréal à l'étranger s'est poursuivie hier soir à Hartford, par un revers de 3-1 face aux Whalers.

L'équipe montréalaise, qui montre un bilan de 2-9-3 pour ses 14 dernières rencontres à l'extérieur de Montréal, a ainsi vu les Whalers s'approcher à un point du sommet de la section Adams.

Le Canadien est toujours premier avec 53 points, mais les Whalers, qui ont balayé les honneurs de la série de deux matches (ils avaient triomphé 5-4 en prolongation, lundi à Montréal), ont disputé trois rencontres de moins.

Ron Francis, Sylvain Turgeon et Kevin Dineen, ce dernier dans un filet désert avec 12 secondes à faire au match, ont marqué pour ses vainqueurs, tandis que Mats Naslund (15e) a privé Mike Liut d'un jeu blanc en trouvant le fond du filet avec 4:55 minutes à faire au match.

Turgeon a pratiquement mis le match hors de portée du Canadien en marquant son troisième filet à 2:05 de la troisième période, pendant un avantage numérique.

Le défenseur Mike McEwen a fait le gros du travail sur ce but, s'avançant profondément en zone du Canadien avant de passer le disque à Turgeon dans l'enclave.

Naslund a réduit l'écart vers la fin de la rencontre, mais le Canadien ne s'est pas fait très menaçant par la suite.



Paul MacDermid, des Whalers, tente de s'emparer de la rondelle après s'être débarrassé du défenseur Rick Green.

Même quand Jean Perron a retiré Brian Hayward à la faveur d'un sixième attaquant, avec 65 secondes à faire.

D'ailleurs, Dineen en a profité pour inscrire le dernier but dans un filet désert.

Après 40 minutes, seul le but de Francis départageait les deux équipes.

Francis a marqué à 8:49 du deuxième engagement, mais il serait plus juste d'accorder le but à Rick Green, même si son geste fut involontaire.

Posté devant le but du Canadien, Green a vu la rondelle tirée par Francis dévier sur son bâton et passer entre les jambières de son gardien Brian Hayward.

C'était le 16e but de Francis, qui avait mis un terme au match de lundi, avec trois secondes à faire en prolongation.

Le Canadien avait précédemment raté de belles chances d'ouvrir la

marque, pendant une pénalité à Ray Ferraro.

Lut a mis fin à un beau jeu de passes entre Naslund et Bobby Smith, ce dernier tirant à bout portant, puis il a frustré Naslund à son tour, quelques secondes plus tard.

Il y avait 59 secondes que la pénalité à Ferraro était terminée lorsque Francis a marqué.

Le Canadien, qui dominait 17-15 au chapitre des tirs au but, après deux périodes, a obtenu d'autres bonnes chances de marquer au deuxième engagement, mais s'est buté à Liut.

Ce dernier a notamment repoussé une attaque de Bob Gainey vers la fin de la période.

Le capitaine du Canadien s'était présenté seul devant le gardien des Whalers grâce à une belle passe de Claude Lemieux, au moment où l'officiel avait signalé une pénalité à retardement à Kevin Dineen.

Le Canadien avait alors six attaquants sur la glace.

Les Whalers ont obtenu une chance unique de placer le Canadien dans une position précaire, lorsque Gainey a été chassé pendant cinq minutes par l'arbitre Andy Van Hellemond, en tout début de match.

Gainey a touché Paul MacDermid à la figure avec son bâton, à 2:52 minutes, et Van Hellemond n'a pas hésité à décerner une pénalité majeure.

Mais les Whalers ont été tenus en échec par l'unité spéciale du Canadien, ne parvenant à décocher que quatre tirs au but.

Les joueurs locaux n'ont eu qu'un tir vraiment dangereux durant cette attaque massive, celui de Stewart Gavin dévié par Sylvain Turgeon, à la cinquième minute.

Mais les meilleures chances de marquer dans cet engagement ont été celles obtenues par le Canadien pendant une pénalité à Shane Churlia, à la 10e minute.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Table with columns for team names (MONTREAL, HARTFORD, BOSTON, QUEBEC, BUFFALO) and statistics (pj, g, p, n, bp, bc, pts).

Table for Division Clarence Campbell, Section James Norris, and Section Connie Smythe with team statistics.

Table for LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC, including sections for Laval, Verdun, Shawinigan, Chicoutimi, and Trois-Rivières.

Table for CLASSEMENT, Section Robert Label, and Section Frank Dillo with team statistics.

Blue retourne à Oakland. OAKLAND (AP) - Le vétéran lanceur gaucher Vida Blue retourne avec les A's d'Oakland.

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) - "Les fous de bassan" 7 h 30, 9 h 40. ASTRE II: "Bach et bottine" 7 h - "Le déclin de l'empire américain" 9 h.

CINEMA CHATEAUGUAY I: (698-0141) - "Howard une nouvelle race de héros" 7 h, 9 h 45.

5 h 15, 9 h 30 - "Aliens 2" 2 h 50, 7 h 05. COMPLEXE DES JARDINS I: (288-3141) - "Le déclin de l'empire américain" 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 15.

Nancy 4 h 45, 7 h 25, 9 h 45. FAUBOURG STE-CATHERINE 4: - "Les fous de bassan" 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h.

OUTREMONT: (277-4145) - "L'amant magnifique" 7 h 15 - "Journal intime" 9 h 30. PALACE I: (866-698) - "Little shop of horrors" 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h 7, 7 h 55, 9 h 50.

SUR SCENE

L'AIR DU TEMPS: 191 ouest St-Paul (842-2003) - Jazz tous les soirs, de 22h à 02h30.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE MONTRÉAL: 100 est Notre-Dame, Montréal (873-4031) - Salle Gabriel Cusson: récital de piano.

MAISON DE LA CULTURE CÔTE-DES-NEIGES: 5290 chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal (872-6889) - Duo saxophones et percussions.

THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 ouest Ste-Catherine, Montréal (861-0563) - La double inconstance.

TELEVISION

Table with columns for time slots (12.00, 13.00, 14.30, 16.00, 17.00, 18.00, 19.00, 20.00, 21.00, 22.00, 23.00) and program titles.

**SUITES DE LA PREMIERE PAGE**

**Bush**

pression sur la Maison Blanche. M. George Bush a réitéré avec force sa conviction qu'un accord avec le Canada constituerait un exemple pour le monde, et en particulier pour les négociateurs du GATT dont Washington a l'impression qu'ils se traînent les pieds.

On souligne en outre que les hommes d'affaires américains, comme leurs collègues canadiens d'ailleurs, commencent à s'intéresser de près à la question: une conférence de deux jours à Washington par exemple, organisée par le prestigieux Brookings Institute, affiche déjà complet, trois semaines avant même qu'elle ne s'ouvre.

M. Mulroney ne semble cependant pas avoir été aussi satisfait sur la question des pluies acides. « J'en ai pris plein les oreilles », de confier à la sortie le vice-président George Bush, mais sans vouloir indiquer si le président fera un effort pour augmenter le budget de la recherche sur la pollution atmosphérique. Au contraire, il a confirmé que l'Administration s'en tient à son budget déjà déposé devant le Congrès.

Le Canada a une fois de plus réclamé la création d'une Commission mixte canado-américaine, de niveau ministériel, pour superviser les progrès réalisés dans le domaine de la recherche. C'est d'ailleurs la déception du premier ministre, face aux conclusions d'une étude d'experts sur le budget américain, qui a précipité la réunion d'hier. Le gouvernement canadien ne cesse de répéter au président américain ses promesses des Sommets de Québec et de Washington en 1985 et en 1986 mais, échaudé par le peu de résultats obtenus depuis, M. Mulroney a refusé de se laisser aller à l'optimisme: « J'y croirai quand je verrai l'argent », a-t-il laissé tomber.

Peu de nouvelles ont transpiré sur le troisième sujet de discussions: la souveraineté dans l'Arctique. Selon des sources proches de la réunion, il semblerait pourtant que les deux gouvernements soient proches d'un accord mais il est possible que l'annonce officielle en soit retardée au Sommet du début avril, entre MM. Reagan et Mulroney, ce qui leur donnerait au moins un document officiel à signer.

On reconnaît d'ailleurs à Ottawa qu'il est difficile d'intéresser l'Administration américaine à plus d'une question à la fois, surtout lorsqu'il s'agit d'un pays comme le Canada, et tout porte à croire qu'Ottawa est prêt à baisser la pression sur la question des pluies acides si les chances de succès dans les domaines du libre-échange et de la souveraineté dans l'Arctique se confirment.

Les deux questions sont liées: stratégiquement, le gouvernement canadien a toujours pensé qu'un accord commercial deviendrait plus acceptable à son opinion publique s'il peut prouver que la souveraineté canadienne ne s'en trouve pas affaiblie, mais au contraire renforcée, grâce au règlement de la question des frontières canadiennes dans l'Arctique.

**Bissonnette**

pendant du titulaire de la fonction ministérielle.

En plus de M. Ouellet, la fiducia constituée par M. Bissonnette avait également comme administrateur Me Bernard Tanguay, soutenait hier soir l'agence Canadian Press. Cette personne se trouve être le notaire qui agit dans la transaction immobilière avec Oerlikon.

La société Oerlikon a reconnu hier, dans la requête déposée en cour, avoir été informée de l'existence de transactions spéculatives sur le terrain en question plusieurs semaines avant que la transaction ne soit finalisée.

L'offre d'achat avait été signée fin janvier. Faisant la recherche de titre au nom de Oerlikon, le cabinet Byers Casgrain devait mettre à jour la série de transactions. Informée, Oerlikon devait décider de passer outre, affirmant que le dossier était déjà bien avancé et que somme toute, le prix n'était pas exagéré selon ses standards.

Au mois d'août 86, les avocats Byers Casgrain devaient reprendre leur enquête sur la spéculation, ceci à la suite d'une lettre d'un groupe d'investisseurs qui, en 1985, avait été propriétaire du terrain, explique-t-on dans cette requête.

Ces investisseurs, qui comprennent l'éditeur Jacques Francoeur et l'avocat Michel Lussone, disaient croire que des gens avaient pu être informés d'avance que Oerlikon allait avoir un contrat de gouvernement et s'établir à Saint-Jean. Cela fut abandonné lorsque, en novembre, Me Lussone aurait admis ne pas avoir de preuves. On n'aurait découvert que le 12 janvier dernier l'existence d'une option secrète détenue par Normand Ouellet.

Ces prétentions de Oerlikon viennent alimenter certaines prétentions de l'opposition aux Communies qui depuis deux jours soutenaient que Oerlikon devait être au courant depuis un certain temps de l'existence de transactions spéculatives. Partant de cela, on essayait d'impliquer le sénateur Jean Bazin dans ce scandale.

M. Bazin est un proche ami du premier ministre Mulroney et un associé sénior du cabinet d'avocat Byers Casgrain représentant les intérêts de Oerlikon. De plus, il se trouvait depuis le 29 avril 1986 un des cinq membres du conseil d'administration de Oerlikon Aérospatiale. Il se trouvait aussi administrateur, depuis le 1er août 86, de la société Gestion Farillon, une filiale de Oerlikon créée pour acheter le terrain.

Le sénateur Bazin est un des deux hommes qui, le 13 janvier, sont venus à Ottawa prévenir le bureau du premier ministre Mulroney de l'existence de certaines irrégularités. L'opposition se demande pourquoi il n'a pas agi avant, étant inconcevable qu'il ait été tenu dans l'ignorance totale de ce qui se passait.

Les deux partis d'opposition trouvent par ailleurs qu'il y a beaucoup de conservateurs qui sont présents autour de Oerlikon dans tout ce dossier. Outre M. Bazin qui est au conseil d'administration, il y a M. Roger Nantel, un autre ami de M. Mulroney, qui agit comme relationiste de Oerlikon. Il y a aussi Peter Ohrt, un ancien membre du bureau du premier ministre, qui est adjoint du président de Oerlikon. Il y aurait selon les libéraux, Bing Pearth, un ancien chef de cabinet de Erik Nielsen, qui serait en voie de se joindre à cette compagnie.

Le Parti libéral devait révéler hier que trois fonctionnaires, qui étaient membres du comité d'évaluation lors de l'attribution à Oerlikon du contrat sur le système de défense à basse altitude, travaillent maintenant pour Oerlikon. Il y a le lieutenant colonel Lamarre, le major Bill Matthew et M. S.B. Kerr, qui lui était le directeur de la division aérospatiale et de l'armement au ministère des Approvisionnements et Services. Celui-ci est consultant pour Litton Systems, une compagnie associée à Oerlikon pour ce projet.

**Bacon**

mier ministre. Jusqu' alors, M. Robert Bourassa avait toujours dit qu'il considérerait le jugement de la Cour d'appel comme final et qu'il n'attendrait pas de décision de la Cour suprême avant de mettre en oeuvre le programme libéral. Ce dernier prévoit l'usage d'une langue autre que le français dans l'affichage commercial, à la condition que le français demeure prioritaire. Jeudi dernier, M. Bourassa laissait entrevoir que des raisons « techniques » inciteraient Québec à aller en Cour suprême, n'excluant toutefois pas la possibilité que le gouvernement pose entre-temps des gestes allant dans le sens du programme libéral.

Hier, le ministre de la Justice, qui relève la décision d'en appeler ou non, a confié tout de go aux reporters qu'il « songe sérieusement à aller en Cour suprême pour des raisons légales et techniques ». Invité à préciser ces raisons, M. Marx fait état du jugement de la Cour d'appel concernant Irwin Toy et la publicité destinée aux enfants, qu'il a lui-même porté en Cour suprême, en septembre dernier, ainsi que de la grande portée des décisions concernant les chartes canadienne et québécoise, au sujet de la liberté d'expression et du discours commercial.

Le ministre explique que ces décisions sont d'un grand intérêt, non seulement pour le Québec, mais pour les autres provinces et le gouvernement fédéral. Il assure toutefois que sa décision n'est pas prise et qu'il n'a pas encore fait de recommandation au conseil des ministres. A compter du jugement de la Cour d'appel, les parties ont trois mois pour porter l'affaire en Cour suprême, la plus haute instance judiciaire du pays. Si tel est le cas, il est, comme M. Bourassa, que le gouvernement pourrait entretemps modifier quand même la loi 101, s'il le juge à propos.

Dans l'intervalle, la loi est la loi et il continuera de l'appliquer. Il n'exclut pas qu'il y ait d'autres poursuites, comme ce fut pour quelques contrevenants en matière d'affichage, quelques jours avant Noël. Cela dépend de la teneur des dossiers transmis à la Justice par la Commission de protection de la langue française.

Dans son jugement du mois dernier, la Cour d'appel a statué que Québec peut imposer le français, mais non interdire l'usage d'une autre langue, en matière d'affichage et de raisons sociales, ce qui va précisément dans le sens du programme libéral et des intentions de M. Bourassa. Alors qu'il était salué par certains comme une importante victoire pour la liberté d'expression, ce décret était décrié sévèrement par d'autres. L'opposition péquiste et des experts réputés ont pressé le gouvernement d'aller en Cour suprême, ce qui, selon toute vraisemblance, sera fait avant la mi-mars.

Quant à l'affaire Irwin Toy, déjà en Cour suprême, son incidence n'est pas négligeable. Cette entreprise prétend que le gouvernement du Québec outrepassa sa compétence en limitant ou interdisant la publicité faite aux enfants. La Cour d'appel lui a donné raison, estimant que la liberté d'expression prévue par la charte des droits s'étend au discours commercial. M. Marx n'est pas d'accord. A son avis, les dispositions de la loi sur la protection du consommateur relèvent de la réglementation et non d'une quelconque limitation des droits des Canadiens. « C'est de la réglementation, pas de la prohibition », a-t-il dit en septembre, en annonçant sa décision d'aller en Cour suprême.

De son côté, dans une autre rencontre impromptue avec des reporters, la vice-première ministre et responsable de la loi 101 a fait part de sa décision de laisser le projet de loi 140 mourir de sa belle mort au feuillet de l'Assemblée nationale. Elle a fait une recommandation en ce sens à ses collègues qui, à n'en pas douter, l'accepteront d'emblée.

Mme Bacon a fait cette déclaration à la faveur du lancement d'une étude du Conseil de la langue française sur le français écrit dans l'administration publique. Le président du Conseil, M. Jean Martucci, a ainsi appris inopinément par les reporters la décision ministérielle de ne pas démanteler cet organisme, auquel était censé succéder un Haut comité de la langue française. Présenté à la mi-novembre, le projet 140 fusonna par ailleurs la Commission de protection à l'Office de la langue française.

La ministre a expliqué qu'elle voulait ainsi éviter la publicité et la propagande auxquelles son projet a donné lieu, et mettre fin à une certaine confusion. De la sorte, tout le monde sera obligé de faire la distinction entre le projet de restructuration et un autre, éventuel, sur la publicité et l'affichage.

Elle a pris cette décision au cours de la période des Fêtes. Elle est déçue mais, en personne responsable, elle reconnaît qu'elle doit contribuer à la paix sociale, ne pas regarder ses seuls dossiers, mais tenir compte de l'ensemble de la situation. De plus, cela obligera l'opposition à se pencher sur d'autres dossiers que la question linguistique, dit-elle.

Même modifié avant que son étude soit entreprise en Chambre, le projet avait soulevé de vives oppositions et il était resté à l'étape de la présentation, le gouvernement préférant faire adopter le projet 142 sur les services de santé anglophones.

Si elle abandonne son projet législatif, Mme Bacon garde toutefois l'intention d'une réforme administrative des organismes linguistiques. Elle envisage toujours des économies d'argent et de ressources humaines, de façon à ce que les structures soient plus efficaces, ainsi que le suggérait le rapport du comité que présidait M. Gilles Lalonde, de façon respectable et intelligente, dit-elle. Son intention n'est pas de faire sauter des têtes, assure-t-elle, mais elle exige un minimum de loyauté de la part des fonctionnaires envers le gouvernement pour lequel ils travaillent. Ils ne doivent pas embêter sciemment le gouvernement.

A une question concernant M. Martucci, elle dit qu'elle aura des « discussions sérieuses » avec le président du CLF. Ce dernier n'avait pas été informé officiellement de la décision de Mme Bacon. De son propre aveu, il n'avait pas un air de deuil devant une nouvelle qui le réjouit, de toute évidence.

Le chef de l'opposition estime quant à lui que l'abandon du projet 140 consacre l'échec du gouvernement en matière de politique linguistique. Mais, ajoute M. Johnson, c'est un échec souhaitable, qui réjouit tous ceux qui se préoccupent de l'avenir du français au Québec. Car ce n'est pas l'anglais qui y est menacé, mais bien le français, rappelle le chef péquiste, s'en prenant aux tergiversations et aux états d'âme fluctuants de M. Bourassa et de ses collègues.

Mme Bacon a confié par ailleurs qu'elle était maintenant assistée d'un comité d'une demi-douzaine de ministres, en vue de mettre au point la politique linguistique du gouvernement. Elle n'a pas dévoilé leurs noms, mais la Presse Canadienne a appris qu'il s'agit de MM. Claude Ryan (Éducation), Herbert Marx (Justice), Michel Gratton (leader), André Vallerand (PME), Pierre MacDonald (Commerce extérieur) et John Ciaccia (Energie). Ce comité a tenu trois réunions depuis le début de l'année, étudiant notamment les hypothèses et scénarios soumis par le comité Laporte (du nom du président de la Commission de protection). Mme Bacon fait rapport au conseil des ministres, qui dégagera des orientations en février et les soumettra au caucus libéral avant la rentrée parlementaire.

**CF-5**

important de l'industrie aéronautique et à stimuler l'économie provinciale. M. Pawley a cependant fait remarquer que le contrat des CF-5 aurait dû être accordé à Canadair, qui en a déjà l'expérience, et celui des CF-18 à Bristol, dont les capacités techniques sont supérieures, selon lui.

Le contrat des CF-18 vaut \$1,2 milliard.

**Vilain**

du sang de tous ses donneurs — comme elle le fait pour le SIDA — la Croix-Rouge américaine soumettra 30.000 échantillons de sang provenant de six agglomérations urbaines aux tests mis au point par les compagnies Cellular Products et Du Pont.

Depuis une dizaine d'années, la Croix-Rouge canadienne examine systématiquement le sang de ses donneurs pour dépister l'hépatite B et la syphilis. Depuis le 1er novembre 1985, elle analyse aussi chacune des 1,2 millions d'unités de sang qu'elle recueille annuellement pour détecter le SIDA. L'an dernier, ce programme a coûté \$5,3 millions.

La Croix-Rouge canadienne suit le dossier de près, nous a-t-on assuré. D'autant qu'elle même toujours une enquête en Alberta sur le décès de cinq personnes et l'hospitalisation d'une sixième, contaminées par le SIDA à la suite de transfusions.

Antérieure aux mesures de détection, l'affaire se complique du fait que deux des victimes, hérophiles, ont reçu des transfusions les exposant au sang d'environ 500.000 personnes. La plupart des victimes ont reçu leur sang en Alberta; une seule, aux États-Unis.

Pour l'instant, on estime que le cancer attribué au HTLV-1 ne se transmet pas facilement. Il frappe d'abord certaines familles, s'attaque davantage aux femmes et ne se manifeste qu'à l'âge adulte. Il y a une dizaine d'années, on a relié le HTLV-1 (Human T-cell Leukemia Virus One) au développement d'une forme de leucémie qui s'attaque à la cellule blanche T du sang humain.

On a récemment établi que le virus — le premier à être reconnu capable de cancer bien avant les affections cutanées liées au SIDA — avait aussi une relation avec le TSP (Tropical spastic paraparesis). On a finalement démontré que les victimes de cette maladie du système nerveux qui s'attaque aux fonctions musculaires avaient reçu des transfusions sanguines.

La Croix-Rouge américaine a donc accordé crédit à la thèse voulant que le HTLV-1 s'immisce dans l'organisme par la voie d'échanges sanguins lors de transfusions, de relations sexuelles ou d'injections avec des seringues hypodermiques. Comme aux premières heures de la découverte du SIDA, aucun spé-

**Le référendum en Haïti pourrait être reporté**

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le référendum pour l'adoption de la nouvelle constitution en Haïti, prévu pour le 7 février prochain, sera vraisemblablement reporté d'au moins un mois, estimait-on hier à Port au Prince de source proche du gouvernement.

Réunie depuis le 24 novembre dernier, l'Assemblée constituante n'a que très peu progressé dans l'élaboration de la nouvelle charte qui devrait remplacer celle de 1983 et elle a demandé au Conseil national de gouvernement (CNG) une prolongation jusqu'à fin février ou début mars de son mandat.

Les travaux de l'Assemblée sont l'objet de vives critiques de la part de la plupart des leaders politiques dont certains ont demandé sa dissolution et le retour à la constitution libérale de 1950.

Première entorse au calendrier politique annoncé par le président du CNG, le général Henri Namphy, le 7 juin dernier, le report du référendum qui devait marquer le premier anniversaire de la chute de Jean Claude Duvalier, n'empêchera pas l'organisation des élections législatives et présidentielles en novembre prochain comme prévu, a-t-on souligné de source gouvernementale.

Le CNG remettra le pouvoir le 7 février 1988 au président élu, affirme-t-on de mêmes sources, rappelant que le général Namphy a fermement répété son intention de ne pas demeurer au pouvoir après cette date et de ne briguer aucune fonction électorale.

Parmi les articles d'ores et déjà votés par l'Assemblée figurent ceux prévoyant l'interdiction du « culte de la personnalité », de l'abolition de la peine de mort, ou garantissant les libertés individuelles contre les abus de pouvoir, les libertés d'association et de réunion, ou la gratuité de l'école obligatoire.

Bon nombre de leaders politiques et certains membres du gouvernement soulignent le manque de préparation des constituants, leur lentement et leur volonté de vouloir légiférer en tout, en se « fourvoyant dans les moindres détails » et sans tenir compte des conséquences de leur vote.

Ainsi l'adoption d'un article qui prévoit l'obligation pour tout étranger voulant se rendre en Haïti de présenter un certificat de police et un certificat de santé a soulevé de vives protestations contre les constituants, accusés de vouloir « assassiner à jamais le tourisme », une des principales sources de revenus du pays.

Quarante et un des constituants avaient été élus le 19 octobre dernier au cours d'une consultation boudée par les partis et à laquelle n'avait participé que 5 % de l'électorat, et

vingt nommés par le CNG.

« Aucune voix solide ne s'est élevée pour donner une orientation à la constituante, c'est la pagaille », affirme M. Grégoire Eugène, président du Parti social-chrétien et candidat à la présidence.



Henri Namphy

« Des gens ont été élus qui ne savaient pas ce qu'est une constitution. Ils discutent de choses avec lesquelles ils ne sont pas familiers, malgré leur bonne volonté évidente », souligne M. Leslie Manigat, autre candidat à la présidence, président du Rassemblement des démocrates nationaux progressistes.

Le leader du Parti unifié des communistes haïtiens (PUCH), M. René Théodore, estime cependant que la constituante a été « obligée de prendre en compte les revendications populaires », qu'un « certain courant de démocratisation y passe » et il n'a pas exclu que son parti appelle à voter oui.

Dans une mise au point publiée hier, l'Assemblée a rejeté les critiques en soulignant que « malgré certains excès de langage et un certain manque de discipline » elle avait dans les articles votés « renforcé les prestations du quatrième pouvoir, garanti de façon non équivoque les droits de la personne humaine en la soustrayant à l'arbitraire et aux mauvais traitements » et fait avancer la décentralisation du pays.

**L'Armée de libération nationale irlandaise règle ses comptes**

DUBLIN (AFP) — L'Armée de libération nationale irlandaise (INLA), la seconde organisation armée républicaine après l'IRA, a revendiqué hier l'assassinat de deux de ses membres et la police irlandaise estime que cette organisation est en proie à une querelle interne.

Les deux victimes, qui étaient arrivés en voiture d'Irlande du nord, ont été abattus à bout portant mardi soir par deux tueurs, portant des barbes, alors qu'ils venaient de s'attabler avec deux autres personnes dans un bar-restaurant à Drogheda, en république d'Irlande (non loin de la frontière). Les deux autres hommes sont gravement blessés.

La police irlandaise estime que ces deux assassinats seraient liés à une querelle interne entre plusieurs chefs de file de l'INLA, qui chacun revendique le titre de « chef d'état-major » de cette organisation d'extrême-gauche.

Selon un premier communiqué authentifié par un code et remis à la presse hier matin, l'INLA affirmait avoir abattu les deux victimes, John O'Reilly, 26 ans, et Thomas Power, 32 ans, parce qu'ils « servaient les intérêts de l'impérialisme britannique en Irlande ».

M. O'Reilly était recherché par la

police nord-irlandaise pour le meurtre d'un fonctionnaire à Belfast, tandis que M. Power avait récemment été libéré de la prison de Maze, en Irlande du nord, à l'issue d'une procédure en appel contre sa condamnation à la prison à vie pour le meurtre d'un policier.

Mais, en fin de matinée, un autre communiqué, également accompagné du code utilisé par l'INLA, affirmait que les deux hommes avaient été tués par « des éléments psychopates extérieurs au mouvement républicain ».

L'INLA, née d'une scission avec l'aile officielle de l'IRA en 1975, est l'une des organisations les plus extrémistes d'Irlande. Son fondateur, Seamus Costello, a été tué par des inconnus à Dublin en 1977, et un autre chef présumé, Harry Flynn, a été blessé par balles à deux reprises, en 1982 et 1985. Un autre dirigeant présumé, Thomas McCartan, a été tué le mois dernier à Belfast.

L'INLA s'est notamment illustrée par l'assassinat du député conservateur Airey Neave, en 1979, au Parlement de Westminster, et par l'attentat à la bombe qui avait fait 17 morts en 1982 dans un pub de Ballykelly en Ulster.

**Beyrouth**

se poursuivait une demi-heure plus tard dans le plus grand secret, a-t-on ajouté de même source.

En moins d'une semaine, l'Allemagne de l'Ouest, jusque-là épargnée, se retrouve prise au même piège que la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne, celui de la diplomatie des otages. Bonn devra en effet s'interroger sur le sort que les ravisseurs, encore inconnus, de MM. Schmidt et Cordes peuvent leur réserver quand elle décidera de celui d'un libanais chité de 22 ans, Mohammed Ali Hamadé, arrêté mardi à Francfort avec neuf kilos d'un explosif très puissant dans ses bagages.

Les États-Unis ont demandé son extradition et le soupçonnet d'être impliqué dans le détournement, en juin 1985, d'un Boeing de la TWA sur Beyrouth, au cours duquel un plongeur de combat de la marine américaine a été tué.

L'enlèvement de M. Schmidt à son hôtel, le Summerland, sur le bord de mer en secteur à majorité musulmane de la capitale libanaise, paraît avoir été soigneusement préparé, d'après les témoignages recueillis sur place par les journalistes.

Il semble que les ravisseurs aient tout simplement, pour entrer, frappé à la porte du bungalow de M. Schmidt, qui a ouvert sans méfiance. Il semble aussi, d'après les traces de lutte, que M. Schmidt ait tenté de résister à ses ravisseurs, qui sont peut-être venus de la mer car du sable a été retrouvé sur le pas de la porte.

M. Schmidt, arrivé le 15 janvier, est célibataire et réside à Damas depuis 1983. En tant que directeur du département technique des instruments médicaux de Siemens pour le Proche-Orient, il était chargé de

l'installation de l'équipement radiologique du Middle East Hospital, voisin du Summerland.

La personnalité des otages ouest-allemands — tous deux représentants de grands groupes industriels — semble indiquer que les ravisseurs espèrent d'une part obtenir une rançon, d'autre part que ces groupes feraient pression sur Bonn en cas d'exigence politique.

Il reste 400 Oest-Allemands à Liban, dont 150 à Beyrouth.

Par ailleurs, le Hezbollah (parti de dieu, intégriste pro-iranien) a démenti hier toute implication dans l'enlèvement d'étrangers au Liban, notamment dans le rapt du ressortissant ouest-allemand Rudolph Cordes, disparu samedi.

Dans un communiqué élu au journal *An Nahar* par un interlocuteur se réclamant de ce mouvement, le Hezbollah « s'étonne des allégations des services de sécurité de Bonn qui l'impliquent dans l'enlèvement d'un homme d'affaires allemand à Beyrouth ».

« Nous rejetons toute responsabilité dans les enlèvements d'Occidentaux au Liban et refusons catégoriquement les procédés provocateurs consistant à avancer des noms » (faisant allusion au Koelner Express affirmant que le frère de Hamadé, membre du Hezbollah, était l'auteur de l'enlèvement de M. Cordes), indique le communiqué qui relève « l'empressionnement de Bonn à porter un jugement » dans cette affaire.

« Nous faisons assumer (à Bonn) la responsabilité de tout ce qui pourrait provoquer les opprimés au Liban, en particulier ces nobles qui luttent contre le terrorisme américain dans le monde », conclut le communiqué.

**Oerlikon: Bazin n'en a jamais parlé à Mulroney**

Dans une déclaration à la presse, le sénateur Jean Bazin a déclaré hier soir que c'est dans le cadre d'un mandat comme avocat, et à la demande expresse de Oerlikon Aérospatiale, qu'il est entré en communication avec le bureau du premier ministre du Canada, le 13 janvier dernier, afin de l'informer pour la première fois d'une situation dont Oerlikon et son étude venaient d'apprendre le bien-fondé au sujet des terrains dont elle s'était portée acquéreur à Saint-Jean.

Oerlikon Aérospatiale et Byers Casgrain, à la suite d'allégations fragmentaires reçues en août 1986, ont effectué des recherches sur les prétendues irrégularités concernant

la transaction immobilière », dit Jean Bazin.

Ce n'est qu'au début de janvier 1987, ajoute le sénateur, que la compagnie et Byers Casgrain ont obtenu une preuve suffisante que certaines irrégularités avaient pu être commises.

Devant ces faits, Oerlikon a immédiatement donné mandat à Byers Casgrain de prendre des mesures légales et d'aviser le bureau du premier ministre pour l'informer de la situation. C'est en vertu de ce mandat que Jean Bazin a rencontré un représentant de Brian Mulroney, le mardi 13 janvier, et non le premier ministre lui-même avec qui il ne s'est jamais entretenu de ce dossier.